

**COMMUNE DE CASTELSARRASIN**  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC  
LE LUNDI 17 AVRIL 2023  
N°2023\_ARR\_0245**

**Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Départemental de Tarn-et-Garonne,**  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6-1,  
VU la demande présentée par **le Conseiller Pédagogique en EPS sur la Circonscription de Castelsarrasin**, qui sollicite l'autorisation d'installer cinq chapiteaux, Place de la Liberté, le lundi 17 avril 2023, dans le cadre de la course pédestre s'adressant aux élèves des écoles élémentaires de la ville,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le Conseiller Pédagogique en EPS sur la Circonscription de Castelsarrasin, est autorisé à occuper le domaine public à raison de 125 m<sup>2</sup>, sur la Place de la Liberté, **LE LUNDI 17 AVRIL 2023, à titre gratuit.**

**ARTICLE 2** : Le titulaire de la présente autorisation est tenu de mettre en place une signalisation destinée à signaler tous obstacles aux usagers, piétons et automobilistes.

**ARTICLE 3** : Sans préjudice de la révocation immédiate de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

**ARTICLE 4** : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**ARTICLE 5** : Le pétitionnaire devra maintenir les lieux en bon état d'entretien et ne laisser aucun débris pouvant porter atteinte à la salubrité publique.

**ARTICLE 6** : La responsabilité de la Commune ne saurait être engagée pour tout accident ou incident provoqué à cette occasion, le pétitionnaire contractant toutes assurances nécessaires à cet effet.

**ARTICLE 7** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- **Le Conseiller Pédagogique en EPS**, IEN de Castelsarrasin – 1 Place Omer Sarraut – 82100 CASTELSARRASIN.

Et transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Le Service Sécurité Citoyenneté Environnement ;
- Les Services Techniques Municipaux.

  
CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 12/04/23, et de  
la notification le 13/04/23  
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 05 avril 2023.

**Le MAIRE,**

**J-Ph. BESIERS.**

Jean-Philippe BESIERS Maire de la Commune